

Défiscaliser par les investissements Outre-mer

NOUVEAU

OBJECTIFS

- Faire le point sur les possibilités de défiscalisation offertes par les investissements Outre-mer.
- Préparer et encadrer ses investissements défiscalisants.
- Transformer son IS en capital immobilier.

APPROCHE PÉDAGOGIQUE

Les principes énoncés sont illustrés par des exemples concrets et des études de cas afin d'optimiser leur compréhension et leur mise en pratique.

Une large place est laissée aux échanges autour des cas concrets issus de l'expérience de l'animateur.

PUBLIC CONCERNÉ

- Fiscalistes et responsables fiscaux
- Directeurs et responsables administratifs et financiers
- Juristes et avocats fiscalistes
- Experts-comptables et commissaires aux comptes
- Toute personne intéressée par les avantages fiscaux des investissements Outre-mer

ANIMATEUR

Betty TOULEMONT
Avocat Associé
PDGB Société d'Avocats

1 jour - 7 heures
code 3081
tarif HT : 825 €
repas compris

Paris
5 mai 2010
16 novembre 2010



Ce cursus en intra ? Contactez-nous au 01 44 09 21 98

PROGRAMME

Cerner les entreprises qui peuvent en être bénéficiaires

- Les entreprises soumises à l'IS
- Les entreprises associées
- Examiner les cas de schémas locatifs

Identifier les investissements ouvrant droit à l'avantage fiscal

- Définir un programme d'investissements
Interpréter la définition donnée par l'article 217 undecies du CGI
Différencier les programmes distincts
- Cerner la notion d' " investissements productifs "
- Intégrer la spécificité des logiciels
- Investir dans le capital de sociétés
La souscription au capital des sociétés en difficulté
Exercice d'application : calcul du montant de l'investissement
- Définir les schémas d'investissement à privilégier

Cerner l'éligibilité des secteurs

- Faire le point sur ce qui est éligible ou non
Les secteurs ouvrant droit au dispositif ou en étant exclus
Focus pratique : la navigation de plaisance
- Affecter les investissements
- Respecter les conditions en terme d'activité

Mesurer l'investissement Outre-mer au regard du droit communautaire

- Les limitations apportées par le droit communautaire
- Les critères de l'aide d'État
- Définir les limites aux aides à finalités régionales

Identifier toutes les règles applicables à la procédure d'agrément

- Déposer un dossier d'agrément
- Tenir compte des niveaux d'appréciation des seuils
- Les conditions à remplir pour obtenir l'agrément
- Les acteurs
- Les pièces à fournir depuis l'instruction du 30/01/07
- Le délai et savoir comment le faire respecter
- Refus d'agrément : les recours possibles
- Envisager la saisine d'une commission
- Les principaux motifs de rejet de l'agrément par l'Administration
- Le formalisme à respecter à la suite d'une décision d'agrément
- Exercice d'application : élaboration du dossier d'agrément*

Investissement locatif : transformer son IS en capital immobilier

- Identifier les investissements éligibles
- Choisir les modalités juridiques
Acquisition pure et simple
Souscription au capital d'une société IS
La SCI
Déterminer la base défiscalisable
Définir les conditions pour réussir son investissement